

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	20
Votants	23

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2026

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Yann LIMOUSIN, Annalisa DEFILIPPI, Christophe GRANGE, Valérie SACLIER, Bernard MOSIO, Sylvie THOME, Nathalie UCHET, Stéphane ROCHE, Nébia JULIEN, Marie GOULARD, Frédéric CHASSAING, Séverine TARQUINI, Damien BRUNIER, Audrey DEREZ, Julien ALBALADEJO, Arthur CULLATI, Patrick FRECON, Célia RODRIGUEZ.

Excusés : Gilles FORTE (pouvoir à Julien ALBALADEJO), Nathalie DE JESUS (pouvoir à Patrick FRECON), Emeric FONTAINE (pouvoir à Célia RODRIGUEZ)

OBJET : TARIFS SEJOUR JEUNES ETE 2026 « ITINERANCE ALPINE EN
VANOISE »
42 - 26/05/2026

Madame Emmanuelle GIOANETTI, adjointe au maire, indique aux membres du conseil municipal que 12 jeunes du centre de loisirs, âgés de 9 à 12 ans, auront la possibilité de partir en séjour en Savoie, dans le cadre d'un trek « itinérance Alpine en Vanoise ». Ils seront encadrés par un professionnel de la montagne et un animateur du service jeunesse municipal.

L'animation se déroulera sur 5 jours : une journée de préparation au centre de loisirs, suivie de 4 jours de trek en autonomie avec nuits en refuges.

Il convient d'arrêter le tarif qui sera appliqué pour ce séjour.

Après avoir entendu le rapport de Madame GIOANETTI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le tarif du séjour jeunes de l'été 2026 en Savoie « itinérance Alpine en Vanoise » comme suit :

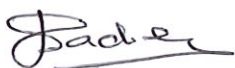
Grille tarifaire au QF	Tarif	Acompte
0 / 310	84 €	17 €
311 / 460	100 €	20 €
461 / 590	120 €	24 €
591 / 730	145 €	29 €
731 / 880	174 €	35 €
881 / 1170	208 €	42 €
1171 / 1440	250 €	50 €
1441 et +	300 €	60 €

PRECISE que l'acompte sera facturé au moment de la confirmation de l'inscription.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SACLIER



Martine VENTURINI
Maire

